COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2019

Présents: M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M. Patrick LEVET, adjoint Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, M. Pascal PERREAUD. Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Daniel CROISY, Mme Catherine FLAMAND, M Luc ALLEMAND, Excusée: Mme Mathilde MIGNOT,

Le compte rendu du 26 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal que le CU b déposé sur « la Ferme aux Arcades » est accepté pour la construction de 4 maisons individuelles. Un permis de construire pour une maison individuelle est en cours d'instruction.

CONVENTION ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS demande à passer une convention avec la commune de Saint Just pour les travaux à effectuer sur la parcelle A 735 le Petit Plan, située en ZA, pour installer des canalisations souterraines et les utiliser pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention

VOIRIE

<u>TRAVAUX 2019</u>: suite à la réunion avec la technicienne de CA3B, des bicouches seront réalisés Chemin des Plans, allée du L^t C^{el} P. Fontaine et allée de la Chagne, à l'automne en fonction des températures.

PREVISION DE TRAVAUX 2020 : la réfection de la Place de l'Eglise est estimée à 41 000 € HT, et sera financé, en partie par fonds de concours de la commune de 50% de 41 000 € et le solde sur les droits de tirage du programme communautaire.

Il restera, après 2020, la réfection des allées des lotissements en fonction de leur état, et qui sont intégrées dans la voirie communale.

<u>L'aménagement des abords du bâtiment de Rosepommier</u>, à la charge de la commune : la commission a choisi des jeux et un ou deux bancs en bois pour une estimation de 9 000 € HT.

<u>La Rocade Sud-Est</u> n'ouvrira pas avant octobre ou novembre 2019. La réfection des chemins de Rosepommier et Pombeau seront pris en charge par CA3B (hors dotation communale) et le Département de l'Ain.

TRANSPORTS URBAINS

Les arrêts de bus sont terminés et en service depuis le 22 juillet. Les horaires sont affichés sur place. La mairie demande des informations à CA3B afin de les publier sur le site.

VOIE VERTE /PISTE CYCLABLE:

Monsieur PICHET a présenté à M le Président de CA3B, la traversée de Saint Just. L'implantation d'une piste cyclable et d'un chemin piéton, côté Couvo, n'est pas possible compte tenu des aménagements existants. Une étude de faisabilité sera faite par CA3B côté Centre Village.

ALEC01:

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain recherchait en urgence des bâtiments communaux susceptibles de profiter de travaux d'économie d'énergie entre 2020 et 2023. Ce projet vise à proposer un accompagnement technique et financier totalement gratuit et sans contrepartie aux maîtres d'ouvrage public s'engageant dans une démarche de réduction de ses consommations énergétiques.

La commune a présenté un projet pour la rénovation phonique et thermique de la salle d'animation. Nous n'avons pas de retour à ce jour.

ROSEPOMMIER

Il a été constaté que des travaux de finition relevant de la garantie de parfait achèvement n'ont pas été exécutés. Monsieur Rignanese prendra contact avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'architecte pour leur exécution.

ECOLE

Audrey MARIE présente la rentrée de septembre 2019

Le planning du personnel est finalisé. Il leur est transmis au plus vite.

TAP et GARDERIE

Stéphanie BLATRIX continue l'étude surveillée du jeudi.

Ain Profession Sports a proposé 2 intervenants : expression corporelle les lundis et chant chorale les mardis.

Monsieur Pichet précise

En raison du nombre d'enfants déjà inscrits, les dérogations scolaires ne seront plus acceptées, pour des enfants non domiciliés ou non scolarisés à Saint Just, sachant que l'inscription des enfants domiciliés, ou qui seront domiciliés à Saint Just est obligatoire.

Une demande de subvention présentée par Madame la Directrice ne peut pas être étudiée en l'absence de plan de financement.

Suite aux réclamations faites par les parents, sur le manque de place de parking devant l'école, Monsieur le Maire indique que les parkings situés autour des immeubles de Bourg Habitat, et ceux situés devant la crèche sont publics. Une note de service sera faite au personnel communal, qui sera invité à garer leurs véhicules Allée des Lilas, derrière l'école. Cet aménagement sera proposé à l'équipe enseignante. Il est également possible d'utiliser les parkings du centre village situés à 300 m.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.
- L'AMF01 invitent les élus au rallye énergétique le 27 septembre.
- Le SIEA inaugurera les installations d'Attignat le 31 août.
- L'Association Annapurna Népal remercie la municipalité pour le prêt de la salle.
- Une demande est faite par un riverain du chemin de la boucle pour poser un miroir sur la voie publique, afin de faciliter la sortie de la propriété. Monsieur le Maire indique que la réglementation interdit la pose de miroir en dehors des carrefours comprenant un stop.
- Les enfants Renoud remercie le Conseil Municipal suite aux obsèques de Michel RENOUD

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 26 septembre à 20h.